



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement et des transports**  
**Direction des routes d'Île-de-France**

## **ARRÊTÉ n° DRIEAT-IDF-2021-0784**

**portant ouverture d'un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des  
travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » au titre de l'année 2021**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

**Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** l'arrêté n° IDF-2021-03-31-00013 du 31 mars 2021 du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative, notamment son article 4 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 octobre 2021 modifiant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2021 au recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat au ministère de la transition écologique ouvert par arrêté du 27 mai 2021 ;

**Vu** la décision n°DRIEA-IDF n° 2021-0566 du 3 septembre 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, portant subdélégation de signature en matière administrative, à Monsieur Alain MONTEIL, directeur des routes Île-de-France ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État, branche « routes-bases aériennes » est ouvert au titre de l'année 2021.

**ARTICLE 2** : Le nombre de poste est fixé à 1, localisé comme suit :

Centre d'entretien et d'intervention (CEI)

- Rozay-en-Brie (77 540 - Seine-et-Marne),

**ARTICLE 3** : La date limite d'inscription au concours est fixée au 05 novembre 2021

**Tout dossier non signé, incomplet ou hors délai sera refusé**

**ARTICLE 4** : La composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État est fixée comme suit :

M. Marc CROUZEL (Président du jury)

M. Adrien KARGOL

M. Florent GRANDJEAN

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Créteil, le **2 NOV. 2021**

**Pour le préfet et par délégation,**

  
Le directeur adjoint des routes  
Île-de-France

Jérôme ROQUES